

Grève climatique du 27 septembre

8 raisons de voter la grève malgré les « journées institutionnelles »

Alors qu'un mouvement de grève était en train de prendre forme dans plusieurs cégeps de la province, chez les étudiant.e.s mais aussi chez les profs, de nombreuses directions de collège ont proposé ou accepté de lever des cours et de tenir une "journée institutionnelle" sur l'environnement. Qu'est-ce que ça signifie pour le mouvement de grève?

D'une certaine manière, cette décision de certaines directions est une bonne nouvelle. D'abord parce que ça signifie que le mouvement actuel a des effets importants. Nous sommes en train de convaincre nos administrations qu'il faut prendre des mesures exceptionnelles pour obtenir des changements rapidement. C'est aussi un geste positif dans le sens où cela pourrait permettre à l'ensemble de la communauté des cégeps concernés (étudiant.e.s, profs, personnel de soutien, professionnel.le.s, etc.) de participer à la journée du 27 septembre - bien que cela serait probablement à négocier avec la direction locale.

En même temps, cela vient compliquer notre participation au mouvement de grève climatique, puisqu'en apprenant cette nouvelle, beaucoup de membres se diront: "Parfait! On n'a plus besoin de faire la grève!"

Voici pourquoi, pour notre part, nous croyons qu'il est nécessaire de voter la grève malgré la tenue de journées institutionnelles:

1. Les "journées institutionnelles" du 27 septembre n'auraient pas existé sans mouvement de grève

Il est extrêmement rare (peut-être même inédit?) que les directions de collèges prennent l'initiative de proposer une journée institutionnelle pour faciliter la participation à un événement social et politique. Il y a fort à parier que si un mouvement mondial pour le climat ne s'était pas mis en branle, les directions n'auraient pas accepté cette proposition. Autrement dit, puisque c'est par la grève - ou la possibilité d'une grève - que ces journées sont venues à exister, il est donc préférable de véritablement faire grève.

2. En votant la grève, on participe à un mouvement mondial

Voter la grève envoie un message beaucoup plus fort qu'une journée de relâche. La grève signifie que l'on interrompt la prestation de notre travail pour faire des revendications; il y a donc une dimension subversive et rebelle à la grève, qu'une journée institutionnelle n'a pas. L'urgence climatique demande plus que des journées de congés. Il importe de politiser cette journée pour illustrer l'importance que nous accordons aux enjeux climatiques.

3. Voter la grève ne nous empêche pas de participer à la journée institutionnelle locale

Si nous sommes en grève, nous ne fournissons pas de prestation de travail d'aucune sorte. Mais nous pouvons très bien choisir de participer à la journée institutionnelle organisée localement. Il est important de se rappeler que ce mouvement de grève ne s'est pas construit en opposition à nos directions, mais pour interpeller les élites politiques et économiques sur la nécessité d'agir.

4. En votant la grève, on établit des précédents de grève sociale et environnementale

Au-delà de l'enjeu du réchauffement climatique en tant que tel, voter la grève en-dehors des paramètres établis du code de travail s'inscrit aussi dans le cadre d'une autre bataille d'importance, à savoir d'élargir notre droit de grève, comme travailleuses et travailleurs. Le droit de grève québécois est extrêmement restreint; puisque la crise climatique actuelle est très rassembleuse, il s'agit d'un moment propice pour établir des précédents de grève sur des enjeux sociaux et politiques, surtout si nos directions se montrent aussi ouvertes à réaménager à l'avance le calendrier scolaire.

5. En votant la grève, on reste en contrôle de notre discours sur l'urgence climatique

Imaginons que nous ne votons pas la grève; nous nous contentons alors de participer à la journée institutionnelle. Cela signifie que la direction sera peut-être la seule à déterminer les activités qui se tiendront lors de cette journée. De plus, nous avons peu de garanties que notre propre analyse de la situation environnementale et que nos propres revendications (par exemple, reconnaître l'urgence d'agir de manière forte, revoir en profondeur notre économie, nos transports, etc.) soient mises de l'avant. Si nous votons la grève, cela nous donne une meilleure marge de manœuvre pour participer à notre manière aux activités du 27 septembre.

6. Voter la grève nous permet de continuer à revendiquer des mesures de transition juste auprès de la Direction

Dans la lignée du paragraphe précédent, avec un mandat de grève, nous sommes en meilleure position pour faire savoir à nos directions que nous estimons que les collègues doivent aller plus loin dans les mesures de transition. Plusieurs syndicats locaux et comités d'action en environnement travaillent sur ces questions depuis des années; avec un mandat de grève, on démontre que ces enjeux nous tiennent vraiment à cœur et on crée une pression sans précédent pour que le collègue agisse plus rapidement et plus fermement.

7. Les risques de mesures répressives de la part de la direction diminuent grandement si les cours sont déjà levés

Avec la tenue de la journée institutionnelle, les risques de représailles de la part de la direction diminuent grandement. Certes, il est possible que notre journée de salaire soit retranchée, mais il nous semble peu probable que les directions se présentent à la Commission des relations du travail comme elles l'ont fait quelques jours avant la grève sociale contre l'austérité du 1er mai 2015. Pourquoi? Pour deux raisons. D'abord, si les cours sont levés, il serait bien difficile pour la partie patronale de démontrer que notre grève risque de « porter préjudice aux services auxquels le public

a droit ». Ensuite, il serait un peu contradictoire de la part des directions de nous inviter à participer à une journée pour le climat d'un côté et à porter plainte contre les profs qui veulent participer au mouvement de grève pour le même enjeu de l'autre.

8. Voter la grève facilite l'atteinte du plancher pour les milieux où l'employeur ne suspend pas volontairement ses activités

Le mouvement actuel de grève, comme celui du 1er mai 2015, fonctionne sur la base de l'atteinte d'un plancher. Autrement dit, pour s'assurer de débrayer de manière collective, le mandat de grève sera effectif si « 10 syndicats totalisant plus de 5000 membres » décident de faire grève (c'est la condition la plus répandue actuellement). Si nous limitons notre action au cadre de la journée institutionnelle sans se doter d'un mandat de grève, cela signifie que des syndicats qui n'ont pas de journée institutionnelle organisée dans leur milieu ne seraient pas capables d'atteindre le plancher nécessaire à la tenue de la grève. Ne les oublions pas!

N'hésitez pas à nous contacter ou à communiquer avec votre exécutif pour toute autre question!

planeteengreve@gmail.com

Plus d'information sur notre site internet : www.planeteengreve.org

Document produit en collaboration avec Lutte commune

Lutte commune est un regroupement de militant.e.s syndicaux qui vise à mettre de l'avant une vision combative, solidaire et démocratique de l'action syndicale.

www.LutteCommune.info

